

## LA BASE DE DONNÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

*« Une base de données économiques et sociales rassemble l'ensemble des informations nécessaires aux consultations et informations récurrentes que l'employeur met à disposition du comité social et économique. Ces informations comportent en particulier des indicateurs relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment sur les écarts de rémunération et les informations sur la méthodologie et le contenu des indicateurs prévus à l'article L.1142-8. (...) ».*  
*Article L.2312-18 du Code du travail*

FORMATION  
COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE





## OBJECTIFS

Maîtriser le contenu de la base de données économiques et sociales. Savoir l'exploiter pleinement pour la préparation des consultations du comité social et économique.



## PUBLIC

Cette formation s'adresse à l'ensemble des membres du comité social et économique, titulaires comme suppléants, aux représentants ou délégués syndicaux.



## DURÉE

1 jour.



## PÉDAGOGIE

Souplesse et diversité dans le choix des dates de sessions.  
Retour d'expériences des animateurs.



## PROGRAMME

### 1. La mise en place d'une B.D.E.S.

- ◆ Son objectif
- ◆ Les entreprises concernées Le périmètre de mise en place

### 2. Le contenu de cette base

- ◆ La liste des informations prévues par la loi
- ◆ La possibilité ouverte de l'enrichir par accord collectif La structure de l'information dans le temps
- ◆ Sa mise à jour

### 3. L'utilisation de la base

- ◆ Les utilisateurs
- ◆ Les conditions d'accès
- ◆ Les règles de confidentialité

### 4. La base et les modalités d'informations et consultations du comité social et économique

- ◆ Se saisir des consultations du C.S.E
- ◆ S'adapter aux délais de restitution de l'avis du comité

